

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1499)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE413

présenté par
Mme Linkenheld, rapporteure

ARTICLE 55 TER

I. A l'alinéa 8, substituer au mot :

« représentant »

le mot :

« regroupant ».

II. En conséquence, au même alinéa, supprimer les mots :

« qu'elle regroupe ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel visant à uniformiser la dénomination de l'Union sociale pour l'habitat.